

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 15 AVRIL

LA CHAMBRE

Jugée par un journal républicain

Nous avons dit que la Chambre s'en est allée jeudi en vacances pour un mois.

Le Journal des Débats, qui est l'organe des républicains modérés, lui a souhaité le bonsoir en ces termes :

« Ce n'est pas sur ses derniers jours qu'elle peut espérer de rattraper le temps perdu. Il suffit d'assister à une séance de la Chambre, de voir l'ahurissement qui y règne, pour se rendre compte de ce qu'il y a de chimérique dans la pensée de lui demander maintenant une délibération sérieuse sur un objet quelconque.

» Dans l'état de surexcitation et de désarroi où sont les partis, le plus sage conseil que l'on puisse donner aujourd'hui à cette Chambre, c'est de délibérer aussi peu que possible, de siéger le moins qu'il se pourra, de se séparer dans le plus bref délai, c'est-à-dire aussitôt qu'elle aura voté le budget.

» Le plus grand service qu'elle puisse rendre au boulangisme, c'est de prolonger ce qu'elle appelle ses travaux et ce qu'il serait plus juste de nommer ses accès.

» Chaque séance orageuse, et elles le sont presque toutes, fournit de nouveaux arguments aux adversaires acharnés du parlementarisme et augmentent dans le pays la lassitude et le dégoût qui sont si habilement et si perfidement exploités. Si la Chambre se mettait présentement à discuter les prétendues réformes, on peut dire qu'elle s'achèverait et que ce serait le dernier coup. La conduite la plus prudente qu'elle ait à tenir, jusqu'à la fin de son mandat, c'est de manifester le moins possible son existence.

Et voilà ce que vaut l'Assemblée qui dispose de la fortune et des destinées de la France!

Et cette majorité feint d'être surprise de voir qu'on ne veut plus d'elle!... Et on prétend l'imposer à notre respect et à nos suffrages! Mais cette majorité inepte compromet gravement la dignité et l'avenir du pays: ce sont ses membres qu'il faudrait poursuivre pour attentat à la sûreté de l'Etat!

La Haute Cour de justice

La commission d'instruction de la Haute Cour, élue vendredi matin par le Sénat, s'est constituée samedi, à quatre heures.

M. Merlin (de Douai) a été nommé président de la commission d'instruction. Ses collègues ont dû vivement insister pour lui faire accepter cette fonction. La nomination des membres chargés de « l'assister et de le suppléer au besoin » selon les termes de l'article 8 de la loi de procédure, a été fort laborieuse. La commission a fini par se mettre d'accord en choisissant trois de ses membres au lieu de deux, comme elle y avait d'abord songé.

MM. Cordelet, Demôle et Trarieux ont été désignés pour assister M. Merlin dans l'instruction.

Il est à remarquer que si les fonctions du président de la commission sont clairement définies par la loi de procédure, il n'en est pas de même de celles des assesseurs.

Le président est, en effet, « investi des pouvoirs attribués par le Code d'instruction criminelle ; il peut décerner des mandats d'arrêt sans qu'il soit besoin des conclusions du ministère public. »

En ce qui concerne ses assesseurs, il est dit simplement dans l'article 8 qu'ils sont chargés « de l'assister et de le suppléer au besoin. »

La tâche qui incombe, en premier lieu, à M. Merlin et à ses trois assesseurs, est l'examen des pièces qui ont été déposées sur le bureau de la Haute Cour par M. le procureur général. On annonçait, dans les couloirs du Sénat, que ces pièces, contenues dans une vingtaine de cartons, dépassaient le nombre de 10,000.

Le parquet a réuni dans ce dossier divers documents tendant à prouver que le général Boulanger s'est rendu coupable du crime d'embauchage dans l'armée, que des sommes considérables provenant de sources illicites ont été affectées à des frais électoraux, et enfin, qu'il a été le principal complice d'un complot ourdi dans la fameuse « nuit historique » qui a précédé l'élection de M. Carnot à la présidence de la République.

En somme, l'accusation ne vise que trois catégories de faits :

1° Le complot élaboré dans la nuit du 2 décembre 1887 ;

2° L'origine des fonds qui ont servi à la propagande électorale depuis le mois de mars 1888 ;

3° Les tentatives d'embauchage dont on a déjà parlé.

Or, sur le premier point, tout le monde sait que, dans la fameuse nuit historique, le général Boulanger a eu un rôle complètement effacé, et que les principaux acteurs du complot étaient MM. Clémenceau, Lockroy, Camille Dreyfus et Eugène Mayer. Si donc on ne veut pas poursuivre ces messieurs, il faudra écarter ce chef d'accusation.

Quant à la seconde question, si souvent formulée : « D'où vient l'argent ? » Le parquet n'aurait, sur ce point, aucune indication sérieuse.

Enfin, en ce qui concerne l'embauchage, le dossier renferme des fac-simile de lettres adressées au général par des officiers de l'armée, lettres qui, interceptées par les soins du gouvernement, n'ont été remises au destinataire qu'après avoir été photographiées.

M. Merlin va examiner ces documents, et, selon ce qu'il y découvrira, il procédera à divers interrogatoires et décernera, s'il y a lieu, des mandats d'arrêt contre les co-auteurs autres que MM. Boulanger, Dillon et Rochefort, visés par le réquisitoire de M. le procureur général.

L'instruction est donc dès maintenant entre les mains de M. Merlin et de ses assesseurs MM. Demôle, Cordelet et Trarieux. Quant au rôle de la commission, il est provisoirement terminé. Elle ne se réunira maintenant que lorsque l'instruction sera close, pour statuer sur la mise en accusation.

PROTESTATION DE L'UNION DES DROITES

« Les membres de l'Union des Droites, »

» Considérant que la Haute Cour a été réunie dans des circonstances qui démontrent la volonté arrêtée de la majorité républicaine d'avoir raison par la violence des manifestations du suffrage universel ;

» Considérant que les poursuites ont été provoquées par une délégation de la majorité du Sénat ; qu'il est inouï que les dénonciateurs deviennent des juges ;

» Déclarent ne pas reconnaître cette juridiction exceptionnelle qui menace la libre expression de la volonté nationale ;

» Protestent contre cette parodie de la justice ;

» Et attendent avec confiance que le pays se prononce entre eux qui défendent le suffrage universel et le gouvernement qui l'opprime. »

Cette protestation a été votée à l'unanimité.

LE GÉNÉRAL BOULANGER MALADE

Nous trouvons dans un journal du matin les renseignements suivants qui nous semblent bien un peu improvisés :

« Les boulangistes qui reviennent de Bruxelles ont donné des renseignements précis sur la santé de M. Boulanger, général en fuite.

» L'état de santé du fugitif est loin d'être satisfaisant.

» Les émotions de ces derniers temps ont produit des effets « déplorables » sur la constitution de M. Boulanger. Le chef du parti boulangiste ne se soutient plus que par un usage de plus en plus fréquent de piqûres de morphine, ce qui ne laisse pas que d'inspirer de vives inquiétudes à ses amis. »

CE QUE COUTE AUX CONTRIBUABLES

La prétendue Gratuité des Écoles laïques

TROIS CENTS MILLIONS

Un journal républicain et universitaire, le Journal des Débats, signale l'effrayante progression des dépenses de l'enseignement primaire laïque à l'occasion du projet de loi sur le Traitement des instituteurs, que le Sénat va discuter.

« Chacun de nos chiffres, dit le rédacteur du Journal des Débats, résulte de documents officiels publiés par l'administration elle-même. Il est vrai que celle-ci n'a pas tout publié, et qu'elle ne l'a fait que pour les besoins de la cause qu'elle soutient aujourd'hui. »

L'augmentation de dépense provenant de la loi nouvelle est de . . . . . 37.344.724

L'augmentation provenant des lois antérieures est de . . . . . 65.902.802

Le total des augmentations prévues résultant de ces lois est de . . . . . 103.247.526

Ainsi, c'est une augmentation de plus de CENT MILLIONS qui va être encore imposée aux contribuables pour l'entretien des écoles sans Dieu.

Ces écoles coûtent déjà . . . . . 181.832.847

Le service de l'instruction primaire laïque exigera donc dans un avenir prochain . . . . . 285.080.370

Près de TROIS CENTS MILLIONS !  
Électeurs, méditez ce chiffre. On va prendre dans vos poches 300 MILLIONS D'IMPOTS pour vous obliger à envoyer vos enfants dans des écoles où il est interdit de leur parler de Dieu et de la religion !

L'AFFAIRE DE CITEAUX

L'ACCUSATEUR

Un affreux polisson, un gredin précoce vient de comparaître devant le tribunal de Lille, prévenu de je ne sais quel délit qui lui a valu un mois de prison. A l'audience, soit vantardise cynique, soit — ce qui serait triste à penser, mais assez logique après tout, pour ce cerveau pervers, — soit espoir de se concilier la bienveillance des juges, le mauvais drôle a déclaré qu'il avait « lancé l'affaire de Citeaux ». Et c'est lui en effet qui a formulé les accusations dont on trouve l'énoncé dans les considérants du jugement.

Or, veut-on savoir ce que c'est que cet important témoin ? Voici ce qu'en dit le *Nouvel-Liste de Lyon* :

« Morel (Pierre), originaire d'Amplepuis (Rhône), fut admis à Citeaux par charité.

» Dès l'âge de 8 ans, ce mauvais garnement était un sujet d'épouvante dans son village ; à la colonie, il terrorisait ses camarades et jamais, même dans un milieu d'enfants corrompus, nul ne l'avait égalé en perversité.

» C'est le même Morel, on s'en souvient, que le parquet de Beaune accueillit avec une si touchante déférence.

» Assigné comme témoin devant la cour d'assises de Dijon, il ne répondit pas à l'appel de son nom ; le ministère public déclara que Morel était introuvable. Nous apprîmes plus tard qu'il était retenu en prison pour vol. »

De son côté, la *Vraie France*, de Lille, donne les renseignements suivants :

« Ce gamin, qui est dénoncé par ses propres parents comme un être pervers et mal-faisant, qui a dû quitter sa commune à la suite de menaces d'incendie et d'assassinat qu'il avait proférées, a été maintes fois condamné par le tribunal correctionnel de Beaune.

» M. le président Hedde déclare avoir reçu sur le compte de cette précoce canaille les plus mauvais renseignements. »

Quand on pense que c'est là l'être dont la parole a eu, auprès des juges, assez de puissance pour faire accuser, arrêter, jeter en prison, condamner tant d'hommes honorables, ses maîtres et ses bienfaiteurs, on ne peut se défendre d'une profonde tristesse.

C'est l'ancien mélodrame honteusement converti en charge odieuse. Du second acte au cinquième, sur les accusations de n'importe quel individu de bas étage, la vertu est persécutée, accablée, frappée ; puis la Providence démasque le calomniateur, les machinations criminelles se dévoilent, et celui qui s'est cru justicier n'a plus qu'à se pendre de remords et de honte pour avoir si lourdement donné dans une grossière erreur.

Seulement, ici, l'épilogue est bien tardif; il arrive quand la victime est égorgée.

## ODIEUX SCANDALES

### Dans une Ecole normale de filles

Il vient de se produire dans l'Ecole normale de filles à Troyes des faits d'une immoralité si révoltante que s'ils étaient soumis à l'appréciation d'un tribunal, le ministère public aurait pour premier devoir de réclamer le huis clos et de faire évacuer la salle.

Qu'il nous suffise de dire qu'à l'instigation d'une directrice profondément dépravée, l'Ecole normale de filles était devenue un mauvais lieu où se passaient les scènes les plus révoltantes. Car, ce qu'il y a de plus grave dans cette affaire, c'est que la directrice s'est elle-même chargée de pervertir les jeunes filles qui lui étaient confiées, à ce point que les fonctionnaires chargés de l'enquête ne pouvaient croire à de telles dépravations.

Empressons-nous d'ailleurs d'ajouter, dit le *Propagateur de la Champagne*, que l'administration académique n'a pas hésité à faire son devoir. Le recteur est venu diriger l'enquête, et les révélations qu'il a recueillies étaient si graves qu'il n'a pas hésité à aller lui-même à Paris demander au ministre la révocation de la directrice. Ce pauvre homme ne savait, paraît-il, comment s'y prendre pour faire un rapport écrit — car il est des choses qui ne s'écrivent même pas en latin — et il n'a pas trouvé d'autre moyen de se tirer d'affaire que d'aller faire un rapport oral auprès de qui de droit.

La révocation est arrivée par dépêche; elle a été notifiée immédiatement à l'ignoble femme qu'on a fait partir sans lui permettre de faire ses adieux à ses élèves. On lui a enjoint de quitter la ville sans délai et de ne pas rester une heure de plus dans la maison dont elle avait la direction. Elle a dû obéir et n'a plus reparu à Troyes depuis lors.

Mais elle avait à ce point corrompu son école, que l'expulsion de toute la classe supérieure a été jugée indispensable; trente jeunes filles ont été renvoyées pour avoir trop bien suivi les leçons de leur maîtresse.

Quel triste résultat pour les familles qui avaient fait des sacrifices afin de procurer à leurs enfants une situation honorable! L'avenir de ces malheureuses — innocentes et coupables — est perdu sans retour.

Le scandale a été complet et, si la répression a été énergique et prompt, il n'en est pas moins certain que les faits qui ont motivé l'intervention de l'autorité académique durent depuis fort longtemps et que l'école normale a été une maison de perdition pour un trop grand nombre de jeunes filles qui l'ont quittée flétries et démoralisées.

## NOUVELLES MILITAIRES

L'INNOVATION DE M. DE FREYCISET

On lit dans le *Figaro*:

« La fameuse méthode belge que l'ancien pensionnaire du Cirque d'Été, M. Fillis, est chargé d'enseigner à la cavalerie française n'est pas belge du tout, quoi qu'en dise le gouvernement. Par conséquent, la question signalée par nous au public est encore plus curieuse que nous ne pouvions l'imaginer.

» M. Van den Hove, l'officier belge auquel M. Fillis a le tort d'attribuer cette méthode de dressage, n'a fait qu'appliquer le procédé d'un ancien officier supérieur de la garde impériale, le colonel A. Gerhardt.

» M. Van den Hove est, d'ailleurs, le premier à le reconnaître, et nous avons sous les yeux une quarantaine de lettres signées de lui, dans lesquelles il déclare, avec une parfaite loyauté, que le colonel Gerhardt en est le seul inventeur. Ce dernier s'est même rendu, l'an dernier, à Bruxelles, pour assister aux essais de dressage pratiqués sur ses indications.

» La méthode est donc française: elle a été publiée chez Dumaine en 1859, et, ce qui est plus curieux encore, c'est qu'elle a été appliquée pendant douze ans aux lanciers de la garde par les officiers français. »

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

Election au Conseil général pour le canton de Saumur (Nord-Est)

Le Dimanche 14 avril 1889

	Inscrits.	Votants.	Bruas.	Pottier.
Allonnes.....	676	561	82	478
Brain.....	441	383	354	24
La Breille.....	150	119	48	71
Neuillé.....	245	190	72	118
Saumur.....	90	34	8	25
Varennes.....	563	449	261	188
Villebernier....	315	248	142	106
Vivry.....	429	329	176	146
	2909	2283	1143	1140

M. Albert Bruas l'emporte donc de 25 voix sur son concurrent, M. Pottier. Le résultat est acquis, mais on annonce que dans le but de faire annuler l'élection on fait surgir une protestation.

LES CLASSES A RENVOYER EN 1889

De divers côtés, on nous demande des renseignements au sujet des classes ou portions de classe qui seront renvoyées dans leurs foyers à l'automne prochain, après les grandes manœuvres; nous les résumons ci-dessous:

Les classes ou portions de classe qui seront renvoyées dans leurs foyers à la fin du mois

de septembre 1889 comprendront:

1° Le restant de la classe de 1884, dont 40,000 hommes sont en disponibilité depuis l'année dernière, et qui comptera près de quatre ans de service;

2° Les 40,000 hommes de la classe 1886 qui correspondent à la deuxième portion rétablie après coup, et qui auront près de deux ans de service;

3° Les 5,000 hommes de la deuxième portion de la classe 1887, comprendront un peu moins d'une année de service.

Le nombre des hommes à renvoyer dans cette dernière classe sera déterminé par des considérations budgétaires, et il permettra de continuer l'expérience déjà commencée, l'an dernier, au sujet d'une application partielle et anticipée du service de trois ans que les Châmbres n'ont pas cru devoir encore voter.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Affaire des vins de Champagne

Par jugement en date du 23 novembre 1888, le tribunal correctionnel de Saumur avait condamné M. Tessier, négociant à Saumur, pour contrefaçon de fabrique de la maison veuve Heidsieck et C<sup>ie</sup>, de Reims, à 100 fr. d'amende, 100 fr. de dommages-intérêts et ordonné l'insertion du jugement dans quatre journaux, mais il avait débouté la maison veuve Heidsieck et C<sup>ie</sup> de sa demande relativement à l'usurpation du mot « Champagne ».

La maison Heidsieck et C<sup>ie</sup> a formé appel.

M. Tessier et le ministère public n'ont pas formé appel, de sorte que la condamnation à l'amende était définitive.

La Cour, accueillant favorablement l'appel de la partie civile, a infirmé les jugements rendus par le tribunal correctionnel de Saumur, a dit que l'expression « vins de Champagne » ou « Champagne » ne peut désigner qu'un vin récolté ou fabriqué en Champagne et a condamné Tessier à 1,000 fr. de dommages-intérêts envers la maison veuve Heidsieck et C<sup>ie</sup>.

La Cour a ordonné, en outre, l'affichage de l'arrêt à dix exemplaires et son insertion dans vingt journaux de la France et de l'étranger aux frais de Tessier, a condamné ce dernier à tous les frais et dépens de première instance et d'appel.

Sur l'appel du Syndicat de commerce des vins de Champagne, la Cour a condamné Tessier à 500 fr. de dommages-intérêts et a ordonné l'insertion de l'arrêt dans quatre journaux de la France et de l'étranger, aux frais de M. Tessier. (Ralliement).

ASSEMBLÉE DES RÉCOLLETS

C'est Pâques-Fleuries qui devait nous ramener le soleil, égaré depuis tantôt des semaines derrière ces nuages de pluie, de grêle et de frimas qu'un vent violent ramenait toujours plus épais et plus menaçants. Ce soleil tant

désiré à lui, hier, à la grande joie des bébés, des mamans et surtout des marchands de toutes sortes, ainsi que des acrobates et montreurs de n'importe quoi.

Il y avait donc beaucoup de promeneurs aux Récollets; mais la température, encore assez froide et incertaine, avait fait hésiter les dames à se parer de toilettes vraiment printanières, aussi voyait-on une variété de costumes d'hiver, de demi-saison, d'été même, qui faisaient un curieux contraste sans toutefois étonner personne.

Comme chaque année, les marchands de moulins à vent étaient amplement pourvus de ce jonet aussi envié que gênant; et les nombreux *queniots* (à moi, Lhomond!) étaient armés d'un et même de deux de ces moulins qu'ils fourraient parfois dans l'œil du voisin qui n'avait pas paré assez tôt cette botte d'un nouveau genre.

Le Jardin des Plantes, fraîchement paré, était envahi par une foule sans cesse renouvelée, et, vers trois heures, cette foule s'est encore accrue pour entendre le concert des écoles communales. Ces enfants chantent et jouent dans la perfection; il faut la persévérance et le talent de M. Meyer pour obtenir de si beaux résultats. Aussi tous ces jeunes musiciens vont être récompensés: on va leur donner une belle maison toute neuve. A beaux oiseaux, belles cages....

Les acrobates ont fait des recettes monstres; mais les somnambules, cartomanciennes et diseuses de bonne aventure me semblaient négligées. Tant mieux!

Le soir, la foule était aussi compacte que dans la journée, et c'est la lune qui avait remplacé le soleil pour éclairer le spectacle, lune brillante qui faisait prévoir la gelée de ce matin. Les loges des baladins ont été envahies avant même que le public n'y fût convié, économisant ainsi à ces dames les entrechats séducteurs de la parade.

Les marchands de vins du quartier de Nantilly et les bals ont été très fréquentés, trop même. Fort avant dans la nuit on entendait des chants, des refrains qui ne laissaient aucun doute sur l'esprit qui les avaient inspirés.

NEMO.

Parmi les exhibitions de la place des Récollets, on a remarqué une petite loge ayant pour enseigne: *Musée saumurois*, et qui appartient à deux jeunes gens de la rue de Fenet, MM. Robineau et Boulanger (avec pareil nom, la veine est acquise à ce dernier). Ladite loge renferme de petites marionnettes, mises en mouvement à l'aide d'un ingénieux mécanisme actionné par une minuscule machine à vapeur de la force d'un gros matou.

Nous souhaitons à nos jeunes compatriotes tout le succès qui est dû à un travail persévérant, curieux et intelligent. N.

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Josèphe demeurait sous le double charme de ce spectacle quand, tout à coup, près d'un pilier, elle aperçut Frantz Mayeiger.

En le revoyant, elle éprouva une commotion nouvelle, adouci cependant par le souvenir du divin cantique qu'elle avait entendu. C'était bien lui, ah! oui, c'était bien lui, Josèphe ne pouvait se tromper, ce visage restait pour toujours gravé dans sa mémoire, il s'était, la veille, imprimé dans ses yeux. Cet homme n'était plus pour elle un étranger, lui qui ignorait même qu'elle fût au monde! A chaque fois qu'elle l'avait rencontré, il lui avait porté une sorte de fascination douloureuse. Et, maintenant encore, elle pouvait à peine en détacher ses regards. Que faisait-il ainsi debout, immobile? Il se tenait presque dans le sillon où les communiant montaient à l'autel. Il paraissait prêt à marcher comme eux. Il attendait cependant. Quoi donc?

Josèphe se le demandait lorsque Frantz se pencha comme s'il parlait à quelqu'un près de lui. Elle vit alors une jeune fille agenouillée à la gauche du montagnard. Cette jeune fille pouvait avoir, comme elle-même, dix-neuf ou vingt ans. Elle était jolie et encore embellie par son costume rustique. Ses tresses, de chaude couleur, tombaient lourdes, opulentes, sur sa chemisette blanche et son petit corsage de velours noir. Ses chaînettes argentées faisaient valoir son teint mat légèrement bruni par le hâle de la montagne. Ses traits étaient fins, réguliers, un peu fiers. Son visage, d'un grand type, s'illuminait du rayon de deux yeux noirs, pleins de franchise et de vaillance. Ses mains, ongles, élégantes, n'étaient pas jointes mais appuyées avec ferveur l'une contre l'autre, comme celles des vierges hiératiques.

Quand Frantz eut parlé, elle se leva et lui répondit quelques mots. Ils se sourirent, se prirent par la main et, sans doute, récitèrent une prière en commun, car leurs lèvres s'agitèrent. Puis leurs mains se séparèrent. Lui croisa ses bras sur sa poitrine, pencha la tête sous le poids de l'adoration; elle entrelaçait pieusement ses doigts, leva vers la sainte hostie un regard angélique et, alors, ils passèrent,

charmants comme la jeunesse, joyeux comme l'espérance, calmes, solennels comme la pureté et la foi, ils marchèrent vers Celui qu'ils avaient cherché, qu'ils trouvaient l'un dans l'autre et qui, au jour de leurs fiançailles, avait déjà béni leur chaste amour...

Qui a souffert? et qui, au moment où il était miné, broyé par la souffrance, a vu passer devant soi, radieux, le bonheur d'autrui? Celui-là, et celui-là seul, sait ce qui peut, tout à coup, jeter un cri, rugir au fond d'une âme. De quelle porte de l'enfer s'élança la tentation? Comme une lionne, par un bond sauvage, elle se rue à l'assaut du cœur et de la volonté. Eveillée en sursaut, la conscience bondit à son tour. Et la lutte commence. Lutte terrible, effroyable, où l'âme apprend toute sa faiblesse, où elle se débat comme l'oiseau labouré par la serre du vautour, ou, tranchée en deux, elle agonise comme le soldat transpercé par le fer et qui, cependant, ne rend pas les armes. O âme chrétienne! ô le plus sanglant des champs de bataille! Si les hommes aux yeux desquels tu échappes connaissent tes combats, ils créeraient pour t'appeler un nom plus suprême que celui de martyr!

La révolte frappait au cœur de Josèphe, la

révolte audacieuse qui regarde le maître en face et a l'insulte aux lèvres: « A ceux-ci la joie, à moi et à celui que j'aimais le malheur! Pourquoi cette injustice? pourquoi cette cruauté? qu'avions-nous faits pour devenir des victimes? Pourquoi sommes-nous frappés? » Et, tout à coup, ce ne fut pas seulement la révolte qui éclata, ce fut la haine, la haine contre cette tyrannie qui paraissait se jouer de ses coups...

Eh quoi! celle qui bouleversait cet ouragan, qu'emportait cette fureur, était-ce bien la même qui, une heure plus tôt, agenouillée comme un séraphin, adorait, bénissait le Dieu descendu en elle, savourait sa douceur et, soumise, immolée, s'abandonnait à lui? Oui, c'était la même, bien la même: l'horreur qu'elle éprouvait de ce qui se passait en elle l'affirmait. Hair ces innocents! Hair Dieu lui-même! Franchir le pas qui sépare la sainteté du crime, le ciel de l'enfer! Non, oh non! non, jamais! Ce cri déchirant, elle le répétait, le répétait encore; mais, au sein de la tempête, elle-même ne l'entendait plus. Elle priait. Ah! la prière, la seule vraie ressource de l'âme tentée, elle la jetait brûlante. Mais la main divine qu'elle appelait, qui la soutenait dans ses ténébres,

Il circule en ce moment des pièces fausses de 20 francs à l'effigie de Louis-Philippe au millésime de 1839.

Ces pièces sont si bien imitées qu'il est difficile de savoir si elle sont fabriquées par de faux monnayeurs ou seulement « fourrées ».

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

**Tournées artistiques.** — La troupe parisienne dirigée par M. Deltour donnera lundi prochain 22 avril, sur le théâtre de Saumur, une représentation des plus intéressantes et du plus grand attrait pour les gourmets littéraires (qui sont nombreux dans notre ville): *La Femme de Claude* et *Une Visite de Noces* de M. Alexandre Dumas, avec le concours de M. TAILLADÉ.

#### Publications de mariage.

Abel Georget, paveur, et Mélanie-Léonine Roumy, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste-Gabriel Brémard, coiffeur, et Marie-Louise Frémont (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Printemps, domestique, de Faix (Vienne), et Louise Dixmier, sans profession, de Saumur.

René-Camille Fouchard, boucher, de Varrains, et Isabelle Bouvet, couturière, de Saumur.

Ernest-Joseph-François Perrot, employé de commerce, et Eugénie Joussetin, femme de chambre, tous deux de Saumur.

François Baudouin (veuf), propriétaire, et Victoire Aubert, propriétaire, tous deux de Saumur.

Ernest-Vincent Riobé (veuf), cavalier de manège, de Saumur, et Joséphine-Louise Clémot, sage-femme, de Concourson.

Louis-Alfred Chartier, journalier, et Augustine-Ambroisine Anne, journalière, tous deux de Saumur.

François-Élie Joussetin (veuf), marinier, et Louise Langlois (veuve), rentière, tous deux de Saumur.

Paul Gasse, boulanger, de Noyant (Maine-et-Loire), et Clémentine-Lise Daubonne, domestique, de Saumur.

#### MENDIANTS ET VAGABONDS

M. Belle, député d'Indre-et-Loire, a manifesté l'intention d'interpeller prochainement le ministre de l'intérieur sur l'extension toujours croissante du vagabondage.

Cette interpellation n'est que trop justifiée. Le nombre des vagabonds et des mendiants qui parcourent les campagnes devient de jour en jour plus considérable; c'est une véritable calamité pour nos populations rurales.

L'audace de ces nomades ne connaît pas de bornes, surtout dans les fermes isolées, et de vant les femmes et les enfants.

Leur langage est souvent insolent, et quand

elle ne la voyait plus. Et elle doutait, ô épouvantable! elle doutait d'elle-même. Avait-elle donc été vaincue? ou était-elle innocente encore, innocente de ces blasphèmes, de ces haines, du meurtre de son âme? Elle voulait le savoir, le savoir à tout prix, et rien ne venait l'en instruire. Le ciel, elle-même, tout restait muet. Où donc trouver un témoignage? Comment se convaincre? Dans son trouble, son effroi, elle marchait, inconsciente, vers les fiancés revenus à leurs places et prosternés tous les deux.

Tout à coup, la jeune montagnarde sentit une main en feu tomber sur la sienne. Elle releva brusquement la tête et elle eut stupeur à la vue de cette inconnue. Le visage angossé s'approchait du sien, les regards creux, brûlés, plongeaient dans ses yeux avec une intensité effrayante. Dans son saisissement, la jeune fille essaya de se relever. Joséphe ne lui en laissa pas le temps. D'une voix martelée, haletante, elle lui dit:

— Je vous veux du bien. Soyez heureuse... toujours... toujours... oui, je le veux. Frantz Mayeiger... lui aussi, qu'il soit heureux... toujours... je le veux... Que Dieu bénisse votre mariage!... je le veux...

Mais, qu'est-ce que la parole? Un souffle qui

on refuse de donner ce qu'ils demandent, ils profèrent des menaces de voies de fait ou d'incendie.

Afin d'éloigner ces terribles visiteurs, les malheureux cultivateurs se résignent à payer ce tribut qui se traduit par des sommes très élevées.

Il y a là un danger sérieux que nous avons souvent signalé; mais les administrations républicaines font la sourde oreille. Il ne s'agit que des ruraux que l'on rançonne.

Les préfets ont bien d'autres chats à fouetter.

#### LES OBSÈQUES DE M. CHEVREUL

Samedi matin, ont eu lieu, à Notre-Dame, les obsèques de l'illustre savant, M. Chevreul.

Le cortège s'est formé à dix heures, rue Cuvier, au domicile mortuaire.

Le corbillard de première classe était magnifiquement décoré; les chevaux étaient littéralement couverts de draperies noires avec bordures blanches.

Le service d'ordre était dirigé par les officiers de paix des quartiers du Jardin des Plantes Notre-Dame.

Le cortège a suivi d'abord la rue Linné, la rue de Jussieu, la rue des Écoles, le boulevard Saint-Michel, puis le pont Saint-Michel et le quai du Marché-Neuf.

Sur tout le parcours, une affluence respectueuse se pressait, retenue par des cordons de soldats et de gardiens de la paix.

De nombreux détachements de troupes rendaient les honneurs.

La porte de la cathédrale disparaissait sous les tentures noires ornées d'hermine et de lames d'argent.

L'immense cathédrale était magnifiquement ornée à l'intérieur: des trophées de palmes vertes, alternant avec des cartouches portant la lettre C, étaient placés à droite et à gauche de la nef, sur les tentures noires bordées de bandes blanches soutachées de flammes noires.

Dans le fond, derrière le chœur, une immense croix blanche se détachait sur une draperie noire.

Longtemps avant l'arrivée du cortège, les délégations de la Cour de cassation, ayant à sa tête M. Périvier, de la Cour d'appel, avec M. Quesnay de Beaurepaire, du tribunal de commerce, s'étaient assises aux places réservées pour elles à gauche de la nef, tandis que les délégations du Sénat et de la Chambre des députés se rangeaient à droite.

Pendant tout le trajet du cortège, la musique de la garde républicaine joua des marches funèbres.

Au moment où le cortège pénétra sous le portail de Notre-Dame, les cloches se mirent à sonner à toute volée, tandis que M. Sergent, qui tenait les grandes orgues, jouait une remarquable marche funèbre de sa composition.

passé, un rien dont l'être troublé doute alors même qu'il parle encore. Qu'a-t-il dit? Le sait-il au juste? Et, ce qu'il a dit, le pense-t-il vraiment? Ne se ment-il pas à lui-même? Non, la parole est trop servile, elle est trop fugitive, elle ne s'impose pas, [elle ne prouve pas, elle ne triomphe pas comme un fait...]

Depuis ses malheurs, Joséphe ne portait plus de bijoux. Un seul, un bracelet d'or, ne l'avait jamais quittée. C'est qu'il n'était pas une parure, mais une chère relique, le dernier présent de l'aïeule qui l'avait choisi beau, large, de grande valeur, capable de figurer dignement dans la corbeille de la fiancée. Joséphe le détacha sans hésiter. Elle le colla un instant sur ses lèvres, et, le mettant dans les mains de la pauvre montagnarde:

— Prenez-le, dit-elle, je vous le donne... pour qu'il vous aide à être heureux... heureux tous deux, heureux toujours...

Pour la jeune fille des champs, un tel cadeau valait une dot. La joie jaillit sur son visage:

— O mon Dieu! dit-elle presque tout haut. — Qu'as-tu, Lisbeth? demanda Frantz, arraché lui-même à sa prière.

Joséphine n'entendit pas la réponse. Enfin

Suivaient de nombreux officiers généraux et supérieurs, parmi lesquels nous avons reconnu M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, recevait les invités et leur indiquait les places qui leur étaient réservées.

De nombreuses couronnes, envoyées par les sociétés savantes et par les amis du défunt, étaient portées par les délégués. Une des plus belles était celle des étudiants.

Beaucoup de membres de l'Institut assistaient également à la cérémonie.

Les étudiants portaient le drapeau tricolore de leur association avec des bandes de crêpe nouées autour de la hampe.

Peu à peu la nef s'est remplie et, sauf dans les bas-côtés, il n'y eut bientôt plus de place dans la cathédrale.

Le Président de la République était représenté par M. le colonel Lichtenstein; M. Tirard, président du conseil, et M. Spuller, ministre des affaires étrangères, étaient les seuls ministres présents.

Tous les officiers d'état-major de M. de Freycinet et ceux de M. l'amiral Krantz s'étaient également rendus au grand complet aux obsèques de l'illustre centenaire.

C'est M<sup>r</sup> Richard, archevêque de Paris, qui a donné l'absoute; S. G. M<sup>r</sup> Freppel assistait aussi à la funèbre cérémonie, qui était présidée par M. l'archiprêtre Bergès, la messe étant dite par M. l'abbé Mayer, vicaire du chapitre.

Un détail particulier: La famille de M. Chevreul, qui est très pieuse, avait demandé que la cérémonie religieuse fût aussi complète que possible.

Pour déférer à ce désir, le clergé de Saint-Médard avait fait, « à la maison mortuaire », la levée du corps liturgique, qui ne se fait presque jamais à Paris. M. l'abbé Delamaire, vicaire, avait été chargé de présider, entouré d'une partie du clergé paroissial.

La récitation très lente et très digne des belles prières liturgiques de cet office à la chapelle ardente, l'aspersion solennelle ensuite en pleine rue, tout cela a très sensiblement accentué le caractère religieux demandé par la famille.

Après la cérémonie de Notre-Dame, le cercueil a été transporté à l'Hay, suivi de nombreuses voitures contenant la famille et les amis personnels du défunt. Dans cette localité, le Conseil municipal a reçu la dépouille de l'illustre savant, puis, après un service très simple, l'inhumation a eu lieu dans le caveau où repose depuis 1862 M<sup>me</sup> Chevreul.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 14 avril 1889.

Le marché voit dans les vacances parlementaires une période de tranquillité favorable aux affaires et la hausse s'accroît sur nos rentes. Le 3 0/0 a franchi sans discussion le cours de

éclairée, enfin pacifiée, elle s'éloignait. Quand les deux jeunes gens, un peu revenus à eux-mêmes, voulurent la rejoindre et lui baiser les mains, ils la cherchèrent à travers les flots des pèlerins, ils fouillèrent toute la basilique. Ce fut en vain, elle avait disparu.

(A suivre.)

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

**Fêtes de Pâques.** — Avis. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du mardi 16 au dimanche 28 avril, dont la validité expirera avant le mercredi 1<sup>er</sup> mai 1889, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 1<sup>er</sup> mai inclusivement.

En ce qui concerne les billets d'aller et de retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 14 Avril 1889.

Versements de 102 déposants (17 nouveaux), 31,929 fr.

Remboursements, 22,934 fr. 82.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

86 et s'établit à 86.40; le 4 1/2 0/0 monte à 105.45.

Le Crédit Foncier se tient à 1,304.25. La première tentative d'attaque contre cet établissement ayant échoué, il était assez vraisemblable qu'un retour offensif des vendeurs obtiendrait encore moins de succès, au moment surtout où le public va couvrir vingt fois au moins la souscription des Bons à lots qu'il émet.

L'action de la Société Générale, cotée en ce moment 457.50, a une valeur nette de 300 fr.; ce qui correspond, avec les 250 fr. non versés, au cours de 550. Cette valeur de 300 ressort exclusivement d'une répartition de l'actif; elle est indépendante du prix à attribuer, soit aux fonds de commerce, soit aux autres éléments de la fortune sociale. Dans ces conditions, on jugera de l'importance de la hausse qui doit se produire avant qu'on tienne compte de ces agents essentiels du fonctionnement de la Société.

La Banque d'Escompte finit en amélioration à 525. La situation de cette institution est excellente et il est permis d'espérer que la hausse brusquement interrompue par les incidents du mois dernier va reprendre son cours.

La Banque de Paris a monté en huit jours de 45 fr.; elle est à 766.25. Cette hausse est due à l'annonce d'une nouvelle affaire que la Banque de Paris va présenter le 25 courant. Il s'agit d'une émission d'obligations de chemins de fer de la province de Santa-Fé (République Argentine).

La Société de Dépôts et Comptes Courants est à 595. Il faut tenir compte du coupon de 7.50 qui sera détaché dans quinze jours; le titre ressort donc à 587.50, soit net à payer 212.50. A ce prix, elle rapporte 7 0/0.

Le Crédit Lyonnais se tient en clôture à 685. Le Panama a varié de 52.50 à 55.

Les obligations des Immeubles de France viennent de prouver leur solidité en traversant sans dommage la crise qui a troublé un moment le marché. Le revirement favorable qui vient de se produire va mettre la marche en avant de ces titres.

La hausse des obligations des Chemins Économiques a fait de rapides progrès. Depuis huit jours, elles ont monté de 7 fr., c'est-à-dire de la valeur d'un coupon semestriel.

#### PRENEZ DES PRÉCAUTIONS

Si vous ressentez des maux de tête, si vous n'avez pas d'appétit, si la digestion se fait mal, ayez recours aux *Pilules Gicquel*, remède si souverain contre la constipation. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous éviteront névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

#### Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Chalet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

#### SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfinées, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

#### LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

#### LISEZ LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**SUIVANT ACTE** reçu par M. AUBOYER, notaire à Saumur, le 13 avril 1889, M. ARMAND DAVY, boulanger, a vendu à M<sup>me</sup> MARIE DELAPORTE, femme GAUTRON, le fonds de boulangerie qu'il exploitait à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 4. Les oppositions seront reçues en l'étude de ce notaire jusqu'au 19 avril inclusivement. (380)

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ  
**MAISON D'HABITATION**  
A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien arboré. Vastes Communs.  
Le tout en très bon état. FACILITÉS POUR LE PAIEMENT. S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (379)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE GRANDE REMISE**

AVEC VASTE COUR, HANGARS ET AUTRES REMISES  
Situés à Saumur, rue de la Maremaillette, d'une superficie de 1,000 mètres environ. La grande remise est louée pour un long bail et s'exploite en dehors de la cour. Revenu assuré, 2,000 fr. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (309)

**BONNE MAISON** Rhums et Vins d'Espagne DEMANDE pour Saumur et arrondissement. Représentant sérieux ayant clientèle. Références exigées. Ecrire Durand, rue J.-B. Eyriès, 76, Havre. (360).

Étude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allionnes.

**A PLACER**, sur bonne hypothèque, 100,000 fr. par fractions d'au moins 10,000 fr. Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain. (357)

**CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE**

**HAMMAM**  
ÉTABLISSEMENT DE BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

Ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 heures du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

**GRANDS BAINS DE VAPEUR**

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE  
Salle de chaleur sèche, Fumigations, SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

**AVIS**

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

**UN JEUNE HOMME** de 17 ans demande une place de **cocher** ou de **valet de chambre**. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**UN CULTIVATEUR** vendéen demande à prendre une **ferme** à moitié. (333)

**Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante**

**AGENCE RÉGIONALE**

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques. S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

**LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE**

**A. PRADEAU**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

**A VENDRE**

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

**IMPRIMERIE ET JOURNAL**

Seuls dans l'arrondissement. Belle Clientèle Commerciale et Administrative. Annonces judiciaires assurées.

Prix: 40,000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**L'EAU DE SUEZ** (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice MAUX DE DENTS L'EXTRACTION INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les L'AMPLIFICATION DÉPÔTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, D. Des Frères (Paris, France) 1, rue de la Harpe.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**LIGNE D'ORLÉANS**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 25	12 50	7 55	11 35		
Chartres	9 6	9 33	9 53	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir	10 24	12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyan-Méon	11 29	12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linères-Bou-	11 39		3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53		3 36	7 59		6 13
Blou	12 5		3 48	8 11		6 23
Vivv	12 15		3 59	8 20		6 31
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41	7
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	12 51			4 36	8 51	7 11
(Etat) (départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43	7 3
Chât.-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49	7 9
Brézé s.-Cyr.	9 2 11			4 39	8 56	7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8	7 29
Thouars		11 57		5 24	9 38	7 44
Niort		3 58		4 24	7 59	4 33
Saintes		6 28		11 03		6 14
Bordeaux		9 29		3 36		9 62

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	8 20		3
Saintes			7 15	8 48		11 39
Niort			9 24	10 20		2 5
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15
Montreuil			12 59	9 03	4 55	9 06
Brézé s.-Cyr.				2 38	5 18	9 41
Chât.-Varr.				2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)				2 51	5 21	9 55
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	10 22	7 45		3 02	5 42	10 03
(Etat) (départ.)	7 25	11 25		2 41	5 20	
Nantilly (départ.)	7 38	11 36		2 53	5 33	
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58
(Orl.) (départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5
Vivv	8 10	12 09		3 17	5 57	
Blou	8 19	12 18		3 26	6 06	
Vernantes	8 24	12 23		3 39	6 19	
Linères-Bou-	8 45	12 46		3 51	6 30	
Noyan-Méon	8 59	1	2 12	4 04	6 42	11 42
Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 24
Chartres	2 50		5 51	9 37	12 4	3 22
Bordeaux	3 23		8	11 50	2 27	5 10

**NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS**

STATIONS	Directe		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45				6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35	10 61
La Ménitère	2 32	7 10	9 09	11 38	3 42	6 16	10 61	
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25		
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32		
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39		
Saumur (a)	3 22	7 46	9 38	12 34	4 20	6 52	10 24	
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30	
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13		
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50	
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16	
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 54	11 48	
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01	5 07	

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS	Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20	
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47	
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 28	6 08	9 39	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 11	
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 23	
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06	10 36	
(départ.)	3 03	6 54	9 12	1 13	4 11	7 12	10 42	
St-Martin		7 08	9 26	1 25		7 25		
St-Clément		7 13	9 31	1 31		7 32		
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39		
La Ménitère	3 28	7 32	9 52	1 48	4 34	7 48	11 13	
Angers	3 57	8 11	10 41	2 30	4 59	8 32	11 53	
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 39	12		

**SAUMUR — LA FLÈCHE**

STATIONS	matin		soir	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20	3 15
Vivv	5 43	1 37	7 33	3 28
Longué	5 56	1 58	7 48	3 41
Jumelles	6 08	2 20	8 01	3 54
Baugé	6 23	2 46	8 19	4 11
Clefs	6 40	3 14	8 38	4 24
La Flèche	6 54	3 32	8 53	4 37

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur